

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 novembre 2022**

L'an deux mille vingt deux et le 18 novembre à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 10 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme Alexandra BUTEL, première adjointe, pour le maire démissionnaire.

| | |
|---------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice : | 13 |
| Nombre de membres présents : | 09 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 11 |

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de voix pour : | 09 |
| Nombre de voix contre : | 02 |
| Nombre d'abstentions : | |

Présents : Alexandra BUTEL, Alain LAURENS, Jean LAPEYRE, Jacqueline PUGET, Marie-Jo CAYOL, Alain MANIVEL, Jean-Louis SERRES, Stéphane PATRAS, Marie-Paule ROGOU

Excusés / Pouvoirs : Jean-Marie PRAYER (pouvoir à Alexandra BUTEL), Amélie MARRIQ (pouvoir à Marie-Paule ROGOU), Cécile LAPEYRE

Absents : Fabien SERRES

Secrétaire de séance : Alain MANIVEL

Objet : Cessation de l'Ecole Municipale des Sports

Vu la délibération n°2021-087 du 29 juillet 2021 portant sur la création de l'Ecole Municipale des Sports

Considérant la démission du maire en date du 08/11/2022,

Suite à une réunion à laquelle étaient présents des conseillers municipaux, la Directrice Générale des Services et des agents du service Tourisme et Sport, il est proposé de mettre fin à l'ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS créée par délibération n°2021-087 le 29 juillet 2021.

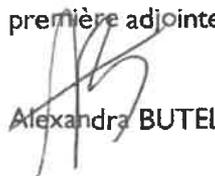
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la cessation de l'Ecole Municipale des Sports à destination des enfants et des adultes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Pour le maire démissionnaire, la
première adjointe,


Alexandra BUTEL



| | |
|-------------------------------------|------------|
| Transmis et reçu en Préfecture le : | 05-12-2022 |
| Publié le : | 05-12-2022 |
| Notifié le : | 05-12-2022 |